



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère d'État



La Ministre déléguée auprès du
Premier ministre, chargée
des Relations avec le Parlement

Monsieur le Président
de la Chambre des Députés
Luxembourg

Personne en charge du dossier :
Jean-Luc Schleich
☎ 247 - 82954

Luxembourg, le 10 janvier 2025

SCL : TP - 5 / jls

Objet : Demande de débat de consultation dans le cadre du « processus de consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système des retraites »

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe copie d'une lettre de Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale du 9 janvier 2025, par laquelle elle aimerait demander à la Chambre des Députés de bien vouloir organiser un **débat de consultation dans le cadre du « processus de consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système des retraites »**, conformément à l'article 90 du Règlement de la Chambre des Députés.

Madame la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale voudrait soumettre à l'appréciation de la Conférence des Présidents sa proposition d'organiser ledit débat en fonction des disponibilités de la Chambre des Députés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

(s.) Elisabeth Margue



Dossier suivi par: Secrétariat général
Email: ministere-sante@ms.etat.lu

Monsieur le Président de la Chambre des
Députés

Luxembourg, le 9 janvier 2025

Concerne: Demande Débat de consultation dans le cadre du « processus de consultation portant sur la viabilité à long terme de notre système des retraites »

Réf. : 84cx58aed

Monsieur le Président,

Dans l'accord de coalition 2023-2028, le Gouvernement a annoncé qu'une large consultation sera organisée avec la société civile sur la viabilité à long terme de notre système des retraites, ceci afin de trouver un consensus à ce sujet. Le processus de cette consultation a commencé le 4 octobre 2024 par la mise en place d'un site internet dédié à informer, documenter et accompagner ce processus de consultation.

La 1^{ère} phase de ce processus étant terminée, les analyses des contributions sont en cours et devraient être finalisées début janvier.

Pour la 2^e phase, je désire en tant que ministre de la Santé et de la Sécurité sociale, partager les analyses de la 1^{ère} phase avec la Chambre des Députés et organiser un débat de consultation sur ce sujet.

Une première analyse succincte des contributions a permis de mettre en évidence certains paramètres clés à discuter de façon plus détaillée dans les semaines et mois à venir.

Le débat de consultation s'orientera ainsi autour des sujets suivants :

- Les recettes
- L'âge à la retraite
- Le montant des prestations
- Le système général versus le régime spécial
- Les périodes d'assurance et les périodes assimilées
- La pension complémentaire

Les opinions exprimées dans le cadre de ce débat parlementaire constitueront, comme indiqué, le début de la 2^e phase du processus qui est censée être plus participative et contradictoire en vue de dégager les pistes à engager pour assurer la viabilité à long terme de notre système des retraites.



Dans ce contexte, je me permets de soumettre à l'appréciation de la Conférence des Présidents, la proposition d'organiser ce débat en fonction des disponibilités, tout en sachant que la Commission de la Santé et de la Sécurité sociale désire en amont de ce débat pouvoir mettre à l'ordre du jour d'une de ses réunions les sujets évoqués ci-dessus.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



Martine DEPREZ
Ministre de la Santé
et de la Sécurité sociale